



Rappel a la loi suite accrochage

Par **nadinere**, le **06/03/2009 à 13:38**

bonjour rnma fille a accrocher une voiture a l'arrêt,au niveau du rétro, en mai 2008 avec sa voiture de service.rnelle a continue dans le flot de circulation puis est repasse devant pour mieux voir si elle avait fait des dégâts.(elle n'a rien vu et sait maintenant qu'elle aurais du s'arrêter et descendre de son vehicule).rnen finissant son travail elle a signale l'accrochage a son employeur,en parlant de l'autre vehicule, son retro a elle avait eu la vitre casse.rnor en septembre convocation au commissariat il y avait eu un temoin et le retro de l'autre véhicule avait sa vitre cassee.rnconstat par son entreprise ,sans problème,lettre du propriétaire pour retirer sa plainte .rnet pourtant aujourd'hui convocation au 31 mars 2009 a la maison de la justice pour un rappel a la loi.rnque risque t-elle ?rnamende?rnretrait de point?rnma fille a toujours fait preuve de bonne foi un constat le jour meme ne lui aurait rien coute car vehicule d'entreprise.son seul tord et elle le reconnait est de ne pas s'être arrêter totalement!rnMerci pour une reponse.